

Pantin, le 23 novembre 2017

FORMATION PROFESSIONNELLE : LA CFTC FAIT ENTENDRE SA VOIX

Le gouvernement vient de lancer la négociation interprofessionnelle en vue de réformer notre système de formation professionnelle. La seconde réunion de travail se tiendra ce vendredi. A ce titre, le ministère a envoyé un document d'orientation aux partenaires sociaux. Ce document a le mérite de donner un cadre à la séquence qui s'ouvre. Si la CFTC partage une partie de ses diagnostics, elle rappelle également que cette réforme s'inscrit dans le cadre d'une négociation interprofessionnelle et non pas d'une concertation. A ce titre, elle tient à être force de proposition et ne s'interdit pas d'explorer d'autres pistes que celles ouvertes par le document d'orientation.

Comme le souligne ce dernier ainsi que la récente [tribune de la ministre dans Le Monde](#), « *la France est rentée dans une troisième ère de transformation et 50 % des emplois seront profondément transformés dans les 10 ans* ». Cela suppose que l'ensemble des acteurs de la formation s'adapte. La CFTC ne le nie pas, elle l'annonce depuis plusieurs années déjà (cf [motion d'orientation](#)). C'est pourquoi elle défendra une réforme dont les mécanismes et les finalités devront conduire à ce que chaque travailleur, quel que soit son profil, puisse bénéficier tout au long de sa vie d'un droit effectif et efficient à la formation lui permettant de sécuriser et accomplir son parcours professionnel au plus près de ses aspirations. Pour ce faire, le travailleur doit avoir la main sur son projet professionnel et, par conséquent, sur son projet de formation ! De ce point de vue, le CPF semble l'outil le plus adéquat à condition toutefois de parfaire ses mécanismes.

Dans cette perspective, la CFTC rappelle que le CIF a grandement contribué à la nécessaire montée en compétences des travailleurs français. Ce n'est que si le CPF devient un droit effectif attaché aux personnes et à la main de ces dernières que l'intégration progressive du CIF dans le CPF peut être envisagée.

Par ailleurs, cette réforme doit améliorer l'accès à la formation de tous les salariés et, notamment, des moins qualifiés. Pour cela il convient de rendre visible et effectif le [conseil en évolution professionnelle](#) pour donner à chacun les mêmes moyens de se former, et le même accès à l'information. Parce que les trajectoires de chacun ne nous rendent pas tous égaux face à la formation, face à ses opportunités comme à ses contraintes, la CFTC veillera à ce que le renforcement des moyens d'accompagnement de la formation soit réellement à la hauteur des enjeux !